

Faculté de Droit, Economie et Administration  
**MASTER Chargé d'études économiques et développement local**  
Université de Metz

**Récupération et analyse des données économiques du  
bassin Rhin-Meuse pour la mise en œuvre d'une étude  
prospective**

Rapport de stage réalisé par  
**Aurore BERNARD**

Sous la direction de

**Mme Sophie NICOLAI**  
Economiste  
Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Et

**Mme Elisabeth DESCHANET**  
Maître de conférence  
Université de Metz

**Année universitaire 2006/2007**

Faculté de Droit, Economie et Administration  
**MASTER Chargé d'études économiques et développement local**  
Université de Metz

**Récupération et analyse des données économiques du  
bassin Rhin-Meuse pour la mise en œuvre d'une étude  
prospective**

Rapport de stage réalisé par  
**Aurore BERNARD**

Sous la direction de

**Mme Sophie NICOLAI**  
Economiste  
Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Et

**Mme Elisabeth DESCHANET**  
Maître de conférence  
Université de Metz

**Année universitaire 2006/2007**

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier tout particulièrement Madame Sophie Nicolai, économiste à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour m'avoir accueillie en tant que stagiaire, mais également pour m'avoir soutenue, conseillée et encouragée dans mes travaux.



# Sommaire

## SOMMAIRE

Remerciements.....	3
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>Partie 1 : L'agence de l'eau.....</b>	<b>9</b>
<b>1. Les agences de l'eau en France.....</b>	<b>10</b>
1.1. Présentation.....	10
1.2. Les missions des agences de l'eau.....	11
1.3. Les moyens des agences de l'eau.....	11
<b>2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....</b>	<b>14</b>
2.1. Zone de compétence de l'agence : 3 régions, 8 départements.....	14
2.2. Le personnel de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.....	15
2.3. Le Service Economie Prospective et Appui au programme.....	16
<b>3. Directive Cadre Européenne sur l'Eau et 9<sup>ème</sup> Programme.....</b>	<b>18</b>
3.1. La Directive Cadre sur l'Eau.....	18
3.2. Le 9 <sup>ème</sup> Programme.....	21
<b>Partie 2 : Caractérisation économique des activités humaines.....</b>	<b>24</b>
<b>1. La recherche des données.....</b>	<b>25</b>
1.1. Cadre général.....	25
1.2. Les activités humaines.....	26
<b>2. La caractérisation des activités humaines.....</b>	<b>28</b>
2.1. Le transport fluvial.....	28
2.2. Le thermalisme.....	34
2.3. L'artisanat.....	39
<b>3. La lettre d'information économique.....</b>	<b>44</b>
3.1. Eco de l'eau n°9 : Le transport fluvial.....	44
3.2. Eco de l'eau n°10 : Le thermalisme.....	44
3.3. Eco de l'eau n°11 : L'artisanat.....	45
<b>Conclusion.....</b>	<b>46</b>
Annexes.....	48
Bibliographie.....	58
Lexique.....	61
Principaux acronymes.....	64
Liste des tableaux, graphiques, cartes et figures.....	66
Table des matières.....	69



# Introduction

## INTRODUCTION

Adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000 (date d'entrée en vigueur), la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) entend impulser une réelle politique européenne de l'eau, en posant le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par district hydrographique. Elle demande que les eaux superficielles et souterraines ne se dégradent pas et atteignent un bon état en 2015.

La DCE prévoit plusieurs étapes formalisées par des documents officiels révisés tous les six ans. L'un d'entre eux est terminé : l'état des lieux validé en 2004 et soumis à la consultation du public à laquelle chaque citoyen a pu participer en 2005. L'étape suivante consiste à rédiger un plan de gestion des eaux (le SDAGE) appuyé d'un programme de mesures nécessaires pour atteindre ce bon état. L'élaboration de ce programme de mesures nécessite d'identifier les acteurs économiques qui vont d'une part devoir mettre en œuvre les mesures proposées et d'autre part ceux qui vont contribuer au financement de ces dernières. Le programme de mesures étant mis en place de 2010 à 2015, il convient de réaliser une étude prospective pour évaluer le poids économique de ces acteurs.

Les objectifs principaux de ce rapport sont les suivants :

- collecter des données économiques nécessaires pour la réalisation de l'étude prospective ;
- étudier certains secteurs d'activités liés aux utilisations de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse ;
- analyser des données économiques du bassin Rhin-Meuse.

La structure de ce présent rapport inclut deux parties fondamentales.

La première partie du rapport présentera en premier lieu les agences de l'eau en France, leurs missions et leurs moyens. Ensuite, la deuxième section sera consacrée à l'agence de l'eau Rhin-Meuse : sa zone de compétence, son personnel et le service SEPA au sein duquel j'ai effectué mon stage. Enfin, la dernière section de cette première partie portera sur la Directive Cadre sur l'Eau et le 9<sup>ème</sup> Programme.

La deuxième partie, quant à elle, se focalisera sur la caractérisation économique des activités humaines. En premier lieu, nous expliquerons la procédure de recherche des données

concernant les activités humaines qui peuvent avoir un impact sur l'eau, soit en terme de quantité, soit en terme de qualité. Ensuite, la caractérisation des activités humaines en elle-même sera réalisée, au travers de trois domaines d'utilisation de l'eau étudiés : le transport fluvial, le thermalisme et l'artisanat. Enfin, la dernière section sera consacrée à la lettre d'information économique qui aborde à chaque numéro, un sujet économique en relation avec l'environnement et plus particulièrement l'eau.





# Partie 1

## L'agence de l'eau

---

# Partie 1 : L'agence de l'eau

## 1. Les agences de l'eau en France

### 1.1. Présentation

La gestion de l'eau s'organise par six grands bassins hydrographiques\* : le territoire des six agences de l'eau, créées par la loi de 1964, résulte d'un découpage naturel suivant la ligne de partage des eaux.

Les bassins correspondent aux quatre grands fleuves (bassins Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Corse), au bassin versant français du Rhin (bassin Rhin-Meuse) et aux rivières du Nord (bassin Artois-Picardie).

Carte 1: Les agences de l'eau en France



Source : AERM

---

\* Voir lexique

Une agence de l'eau, établissement public de l'Etat à caractère administratif, met en oeuvre dans chaque bassin les objectifs et dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE)\*, en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

Placée sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement, l'agence de l'eau est administrée par un conseil de 34 membres. Le conseil délibère sur les programmes, les budgets, les conditions d'attribution des aides, les redevances. Il attribue les aides financières.

## **1.2. Les missions des agences de l'eau**

Leurs missions sont les suivantes :

- mettre en valeur la ressource en eau (qualité et quantité) ;
- assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau ;
- protéger le patrimoine naturel ;
- réduire les pollutions chroniques et accidentelles ;
- améliorer la gestion des ouvrages.

## **1.3. Les moyens des agences de l'eau**

En application du principe de prévention et du principe de réparation des dommages à l'environnement, l'agence de l'eau établit et perçoit auprès des personnes publiques ou privées des redevances pour :

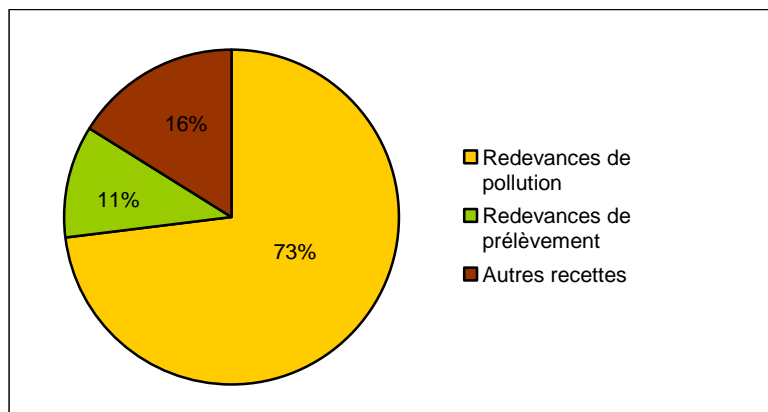
---

\*SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux

- la pollution de l'eau ;
- la modernisation des réseaux de collecte ;
- les pollutions diffuses ;
- le prélèvement sur la ressource en eau ;
- le stockage d'eau en période d'étiage ;
- les obstacles sur les cours d'eau ;
- la protection du milieu aquatique.

Ces redevances ont pour principal objectif d'inciter chacun à mieux gérer l'eau.

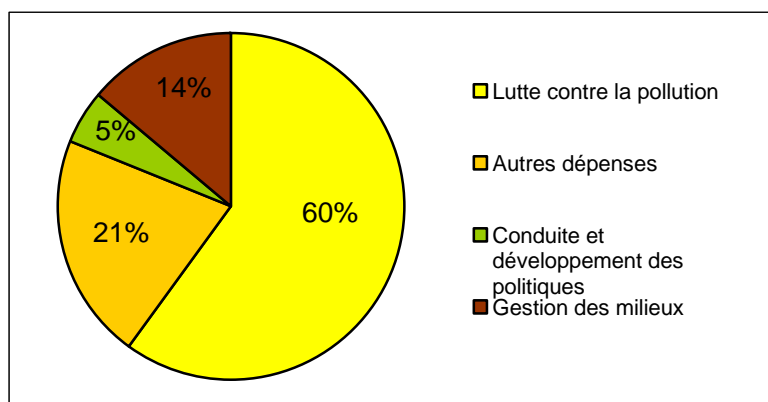
Graphique 1 : Les redevances pour la période 2007-2012



Source : AERM

Le produit des redevances permet à chaque agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun aux différents bassins menées, dans le domaine de l'eau, par les collectivités locales, les industriels, les associations et les agriculteurs... : études, travaux et toutes actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution, selon le principe : "celui qui protège les milieux (préserve, économise la ressource, lutte contre la pollution) est aidé".

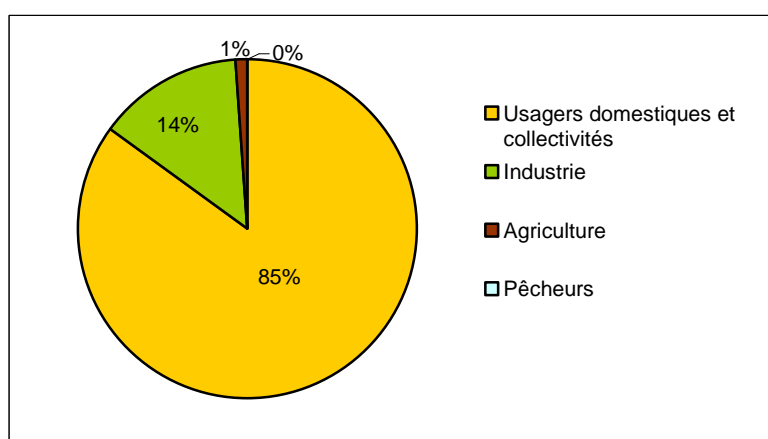
Graphique 2 : Les aides pour la période 2007-2012



Source : AERM

Les ménages (l'abonné au travers de la facture d'eau et en fonction de sa consommation d'eau facturée) sont à l'origine de la part majoritaire des recettes de l'agence de l'eau (80 %). Les taux des redevances perçues sont plafonnés par la loi et fixés par l'agence de l'eau après avis conforme du comité de bassin en fonction de zones géographiques cohérentes. Les activités économiques contribuent aux recettes de l'agence de l'eau pour leurs pollutions et prélèvements d'eau spécifiques.

Graphique 3 : Répartition des redevances par type d'usagers pour la période 2007-2012



Source : AERM

## 2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

### 2.1. Zone de compétence de l'agence : 3 régions, 8 départements

Le territoire du bassin Rhin-Meuse couvre huit départements, dont quatre en totalité : Moselle, Meurthe-et-Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin et quatre en partage avec d'autres bassins : Ardennes, Meuse, Haute-Marne et Vosges. Trois régions sont concernées : l'Alsace, la Lorraine et la Champagne-Ardenne.

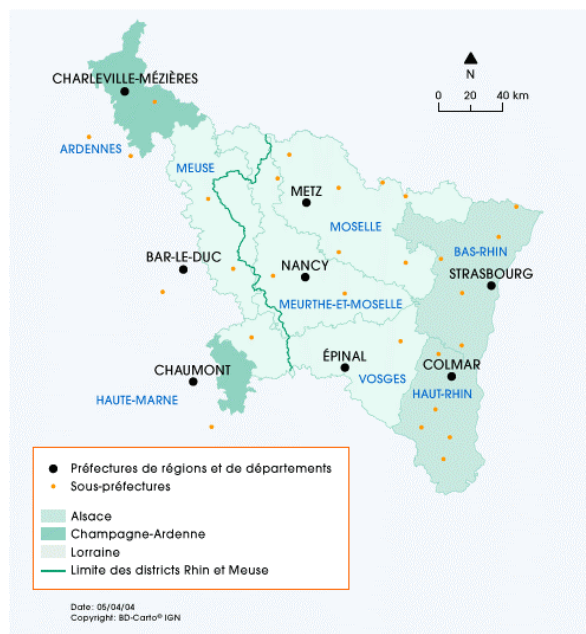
Le bassin Rhin-Meuse est le bassin hydrographique français le plus transfrontalier avec 4 pays limitrophes : Suisse, Allemagne, Luxembourg et Belgique.

Il a également la particularité de s'intégrer dans deux bassins fluviaux internationaux que sont la Meuse et le Rhin.

Le bassin est caractérisé par :

- 4,2 millions d'habitants dont 1,6 million d'habitants en communes rurales ;
- 3 240 communes pour une superficie de 31 500 km<sup>2</sup> soit 5,7 % du territoire national métropolitain ;
- 1 200 000 ha de forêts ;
- 12 800 km de cours d'eau ;
- des réserves souterraines de plusieurs centaines de milliards de m<sup>3</sup>. Les plus importantes sont la nappe d'Alsace et celle des grès du trias inférieur ;
- 2 milliards de m<sup>3</sup> de renouvellement annuel en eaux souterraines, dont 1,3 milliard pour la nappe d'Alsace, la plus importante d'Europe.

Carte 2 : Le bassin Rhin-Meuse



Carte 3 : Le bassin Rhin-Meuse en Europe



Source : AERM

## **2.2. Le personnel de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse**

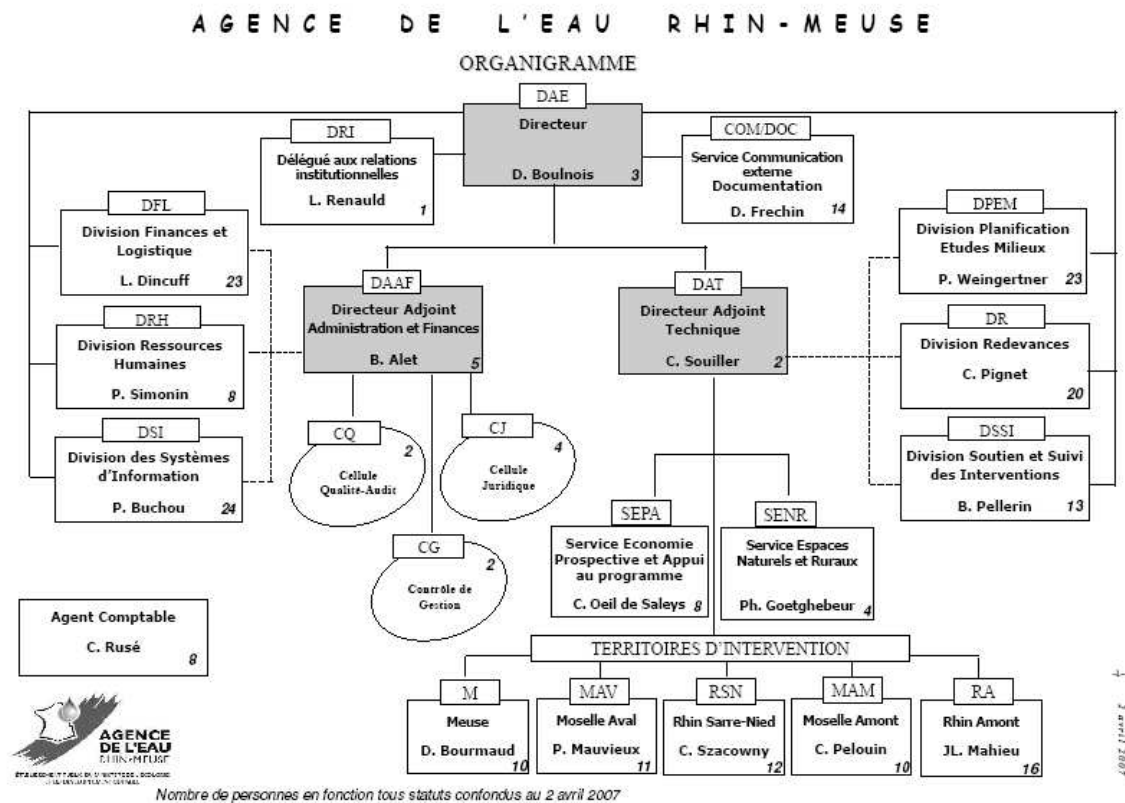
L'agence de l'eau est un établissement public qui compte 96 % d'agents contractuels de droit public et 4 % de fonctionnaires détachés. 227 personnes sont employées à l'agence de l'eau avec depuis ces dernières années une tendance accrue à la féminisation. L'agence de l'eau se caractérise également par un personnel jeune et dynamique d'un niveau d'études élevé. Enfin, il existe une quarantaine d'emplois types à l'agence de l'eau. Les métiers les plus rencontrés sont chargés d'affaires ou d'études et assistante de gestion.

## 2.3. Le Service Economie Prospective et Appui au programme (SEPA)

Le SEPA fait partie du service DAT (Directeur Adjoint Technique) et se compose des cellules suivantes :

- économie et prospective ;
- qualité/contrôle interne/Appui aux territoires ;
- appui au programme.

Figure 1 : L'organigramme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse



Source : AERM



a) Les objectifs du SEPA :

- mettre en œuvre le 9<sup>ème</sup> programme ;
- mettre en cohérence et renforcer les missions relatives à l'économie, la prospective, l'appui au programme, le contrôle interne et les démarches « qualité » ;
- participer à l'élaboration des programmes de mesures et des SDAGE<sup>1</sup>.

b) Les objectifs spécifiques de la Cellule « Economie, Prospective et Appui au programme » :

- appuyer les équipes DAT dans la mise en œuvre du programme
  - garantir la cohérence des objectifs thématiques et territoriaux du programme,
  - contribuer à la mise en place d'outils et de méthodes d'évaluation du programme (y compris économiques),
  - synthétiser les bilans annuels du programme, en particulier en termes d'évaluation de l'action de l'Agence.
- améliorer les démarches « qualité » et le Contrôle interne
  - assurer l'animation des processus,
  - suivre et dynamiser les plans d'actions ; proposer des outils et des méthodes,
  - faire évoluer le Contrôle interne en cohérence avec les objectifs de la réorganisation,
  - faire remonter les difficultés de mise en œuvre des délibérations du 9<sup>ème</sup> programme,
  - coordonner l'action des territoires dans les domaines administratifs et financiers, et proposer, le cas échéant, des évolutions dans les systèmes d'information.
- participer activement à la partie « Economie » des travaux DCE<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

<sup>2</sup> Directive Cadre sur l'Eau

### 3. Directive Cadre Européenne sur l'Eau et 9<sup>ème</sup> Programme

#### 3.1. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau a été adoptée le 23 octobre 2000 (date d'entrée en vigueur). Elle a été traduite en droit français le 22 avril 2004.

Cette directive, qui vise à établir un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen, est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de la politique de l'eau. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état général des eaux souterraines, de surface y compris côtières.

La DCE innove à plus d'un titre :

- elle fixe un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux, avec une obligation de résultats, et en intégrant des politiques sectorielles ;
- elle fixe un objectif clair : atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015, et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses ou dangereuses prioritaires ;
- elle fixe un calendrier précis : 2015 est une date butoir, des dérogations sont possibles, mais il faudra les justifier ;
- elle associe le public à la démarche, il sera consulté au moment des choix à faire pour l'avenir, ce qui est le gage d'une réelle transparence, voulue par la Commission Européenne ;
- elle propose une méthode de travail, pour un réel pilotage de la politique de l'eau, avec tout d'abord l'analyse de la situation, puis la définition d'objectifs, et enfin la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions nécessaires pour atteindre ces objectifs ;

- elle doit permettre la réalisation de comparaisons au plan européen : actuellement, les systèmes d'évaluation de la qualité des eaux et la formulation des objectifs à atteindre varient considérablement d'un pays à l'autre au sein de l'Union Européenne. En construisant un référentiel commun pour l'évaluation de la qualité des eaux, la directive permettra de véritables évaluations des situations et des stratégies des Etats membres. Là aussi, la directive est un gage de transparence ;

La démarche de mise en œuvre de la directive se décompose en plusieurs étapes :

- la caractérisation du district hydrographique\* ;
- la publication du registre des zones protégées\* ;

**Ces deux premières étapes constituent l'état des lieux effectué en 2004.**

- la mise en oeuvre d'un programme de surveillance\* en 2006 ;
- l'élaboration d'un plan de gestion\* (SDAGE) tenant compte de l'avis des acteurs et du public en 2008 ;
- la définition et la publication d'un programme de mesures\* fin 2008.

La DCE ne remet pas en cause les fondements de la politique de l'eau en France, bien au contraire. Elle confirme :

- la gestion par bassin et sa généralisation au niveau européen ;
- la place du milieu naturel comme élément central de la politique de l'eau (dans la droite ligne de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui affirme le principe de gestion équilibrée de la ressource) ;
- le principe pollueur - payeur ;
- le rôle des acteurs de l'eau.

Elle introduit la notion de public et sa participation.

---

\* Voir lexique

Par ailleurs, la directive intègre les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'économie dans la politique de l'eau. La directive se veut en fait un véritable outil de planification, intégrateur des différentes politiques sectorielles, pour mieux définir et maîtriser les investissements dans le domaine de l'eau.

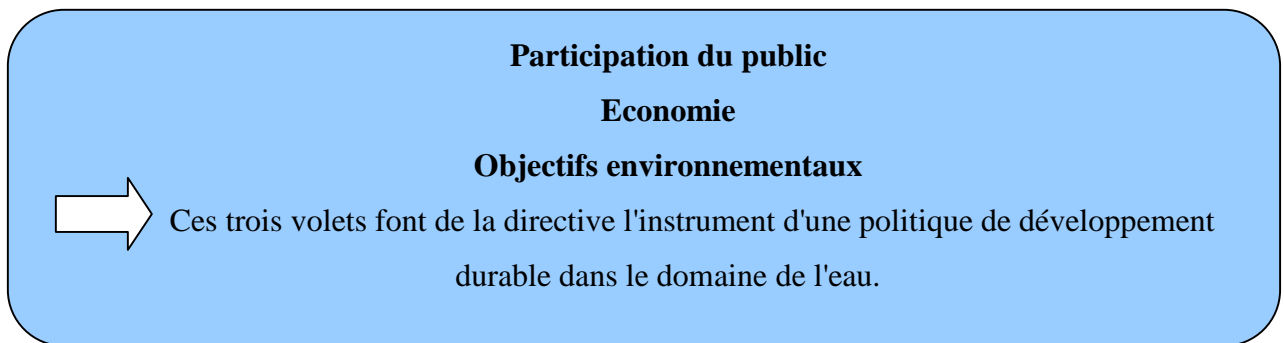
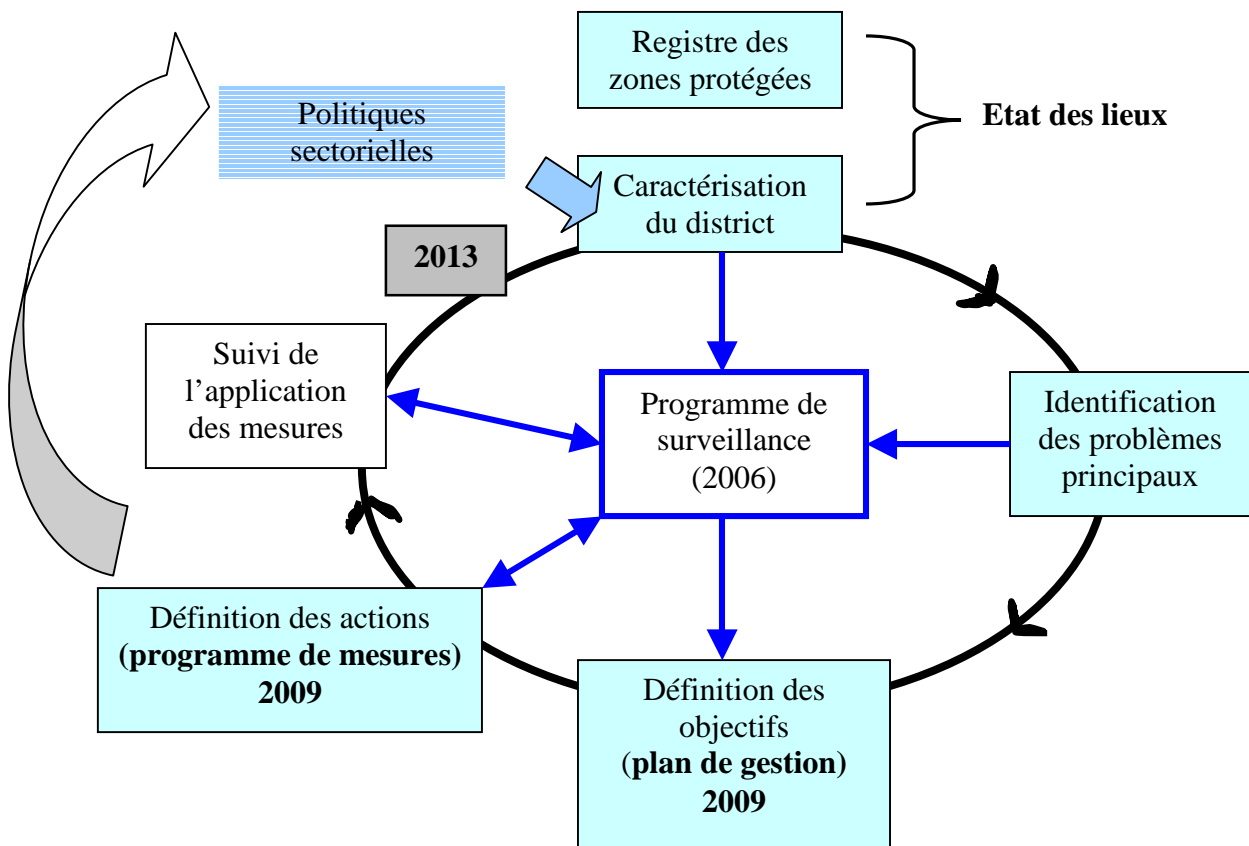


Figure 2 : Les étapes de la mise en œuvre de la DCE :



Source : Direction des Etudes économiques et de l'Evaluation Environnementale (D4E)

### 3.2. Le 9<sup>ème</sup> Programme

Dans chaque bassin, une agence de l'eau, établissement public de l'Etat à caractère administratif, met en oeuvre les objectifs et dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques\*.

Globalement, les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixeront les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux à l'horizon 2015 correspondent à l'atteinte du bon état écologique et chimique et à un équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement des eaux souterraines. Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE Rhin et SDAGE Meuse dans notre bassin hydrographique) déterminent les aménagements et les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques, pour atteindre et respecter les objectifs de qualité et de quantité des eaux.

Dans le cadre du 9<sup>ème</sup> programme, l'agence de l'eau met en oeuvre les objectifs globaux énoncés ci-dessus tout en donnant la priorité dans le temps à certaines actions urgentes. Le 9<sup>ème</sup> programme sera révisé fin 2007 pour intégrer les nouvelles dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et en 2009 pour prendre en compte les objectifs finaux des SDAGE et des autres programmes qui décrivent les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, dits programmes de mesures, après concertation des acteurs de l'eau et du public.

En prenant le parti de l'eau, les membres du comité de bassin ont décidé d'allouer à la gestion de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse des moyens financiers sans précédent à savoir 1,2 milliard d'euros sur la période 2007-2012 pour atteindre le bon état des rivières et des nappes. A l'heure où la société accroît sa vigilance face aux problèmes d'environnement, élus, acteurs économiques, acteurs publics et usagers de l'eau représentés au sein du comité de bassin

---

\* Article L213-8-1 Code de l'environnement (loi sur l'eau du 30 décembre 2006)

Rhin-Meuse ont préparé un 9<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau, ambitieux, et ont souhaité apporter des réponses concrètes et rapides à certains problèmes urgents.

Le programme 2007 à 2012 prend en compte les six grands enjeux de l'eau identifiés par les acteurs et le public lors de la grande concertation de 2005.

Ce programme de 200 millions d'euros par an est en augmentation de 11 % en moyenne pour les crédits d'intervention de l'agence de l'eau. Cette ambition a un prix pour les ménages et les activités économiques mais il est à comparer aux niveaux des enjeux de société et d'environnement que notre génération devra relever pour léguer des eaux et des milieux aquatiques en bon état.

**Les six grands objectifs de l'agence de l'eau** portent sur la pollution, la santé, la nature et la biodiversité, la rareté, la gouvernance et l'aménagement du territoire.

#### **1. Eau et Pollution**

Lutter contre les pollutions de toutes natures et toutes origines en donnant la priorité à la résorption des pollutions classiques et la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques.

#### **2. Eau et Santé**

Prendre en compte le plan national santé environnement pour l'eau potable.

#### **3. Eau et Nature**

Accroître la prise en compte de la biodiversité et son effet bénéfique pour la qualité des eaux ; retrouver les équilibres écologiques fondamentaux.

#### **4. Eau et Rareté**

Prendre des mesures relatives au plan rareté de l'eau.

#### **5. Eau et Gouvernance**

Favoriser la gestion concertée et participative des ressources en eau ; intégrer le contexte international du bassin Rhin-Meuse et le volet humanitaire.

#### **6. Eau et Aménagement du territoire**

Privilégier les solutions durables en adéquation avec la protection et la restauration des milieux.

L'agence de l'eau inscrit son action dans une logique de résultats pour le bon état des eaux, s'appuie sur des zones géographiques liées à la dégradation des ressources en eau et mutualise ses interventions au titre de l'intérêt général dans le cadre de la gestion concertée de bassin. Ses interventions sont financières et non financières. Elle accompagne des projets cohérents, efficaces pour l'environnement et se mobilise pour utiliser de la façon la plus efficace possible ses moyens.



## Partie 2

# Caractérisation économique des activités humaines

---



## Partie 2 : Caractérisation économique des activités humaines

Les activités économiques et humaines peuvent avoir un impact sur l'eau, soit en terme de quantité, soit en terme de qualité. C'est pourquoi il convient de s'intéresser à leur évolution afin de pouvoir estimer leur futur impact sur notre environnement et réagir en conséquence.

### 1. La recherche des données

#### 1.1. Cadre général

La première étape de mise en œuvre de la DCE exigeait que chaque Etat veille, en 2004, à élaborer pour chacun des districts hydrographiques situés sur son territoire, un état des lieux qui devait comprendre :

- une analyse des caractéristiques du district ;
- une étude des incidences de l'activité humaine sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- une analyse économique de l'utilisation de l'eau ;
- un registre des zones protégées ;
- une élaboration des scénarii d'évolution.

Photographie instantanée de l'état des cours d'eau et eaux souterraines du bassin, ce document a servi de point de départ pour la mise en œuvre de l'étape suivante : l'élaboration du programme de surveillance, du programme de mesure et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

C'est en effet à ce stade que doivent être identifiés les principaux problèmes qui se posent au regard des ambitions affichées pour l'atteinte des objectifs de bon état. L'exercice consiste à identifier, en 2015, les masses d'eau\* dites "à risque" susceptibles de ne pas atteindre l'objectif. Celles-ci feront alors l'objet d'un suivi renforcé dans le but d'affiner le diagnostic et de définir le programme de mesures portant sur l'ensemble des masses d'eau.

Par la suite, il conviendra de conduire une étude approfondie de ces secteurs pour vérifier si ce risque est avéré et pour savoir quelles mesures particulières sont à envisager et à quels coûts. L'objectif à atteindre sera finalement fixé sur ces bases en concertation avec les acteurs et conformément aux exigences de la DCE.

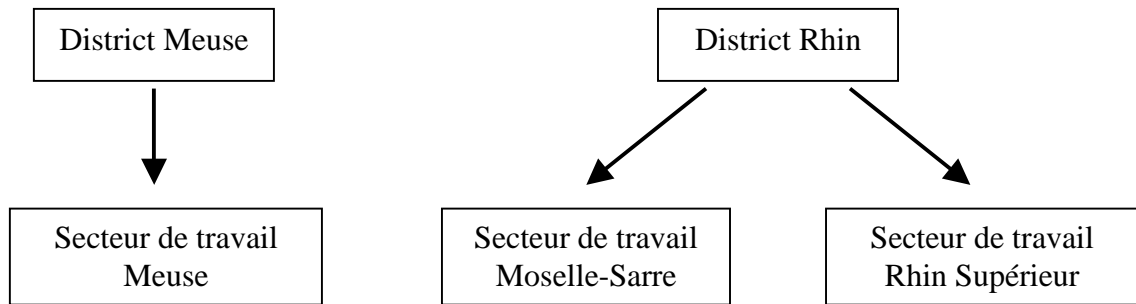
## **1.2. Les activités humaines**

Dans son article 5, la DCE demande une analyse économique des utilisations de l'eau. Les utilisations de l'eau retenues pour le bassin Rhin-Meuse concernent la population, l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, les services, l'énergie, la production d'eaux minérales et de source, l'extraction de granulats, le transport fluvial (commercial et touristique), le tourisme thermal et la pêche de loisir.

Pour la mise en œuvre d'une étude prospective à horizon 2015, il convient de réaliser la réactualisation et l'analyse de ces diverses données économiques concernant les activités humaines du bassin Rhin-Meuse.

### a) Le découpage du bassin Rhin-Meuse :

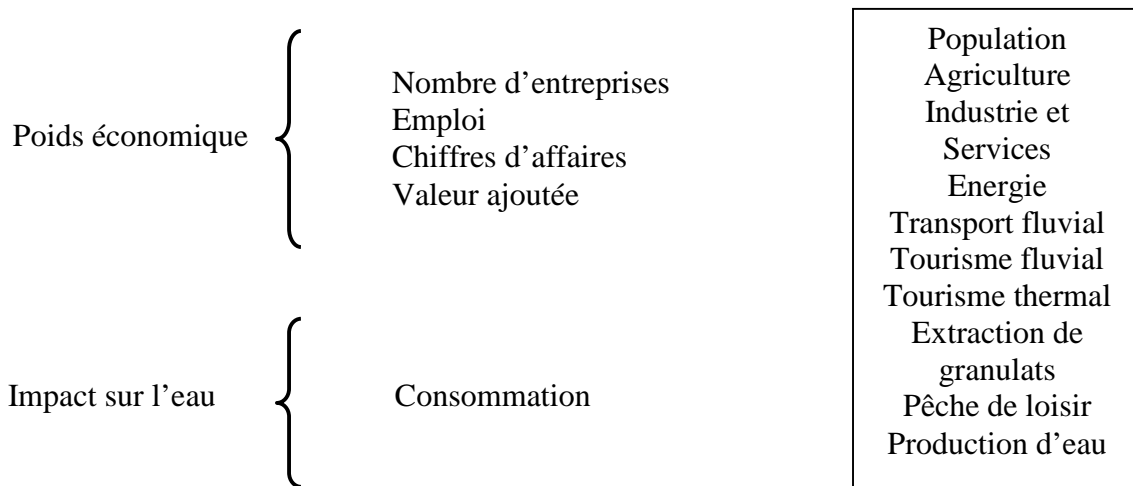
Le bassin Rhin-Meuse fait partie de deux districts hydrographiques internationaux : celui du Rhin et celui de la Meuse.



b) Les utilisations de l'eau :

En premier lieu, les usages et les services de l'eau doivent être identifiés par secteurs économiques (agriculture, industrie, ménages et usages récréatifs). Ensuite, ces différents usages doivent être évalués du point de vue de leur importance socio-économique.

Les indicateurs identifiés pour cette évaluation sont le chiffre d'affaires, le nombre d'emplois, la valeur ajoutée, etc.



c) La collecte d'information :

La recherche des données s'est effectuée au travers de diverses sources :

- INSEE ;
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi ;
- SESSI (Ministère de l'industrie) ;
- Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD) ;
- Etudes nationales et locales ;
- Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
- Conseil National des Exploitants Thermaux ;
- Direction Régionale de l'Equipeement ;
- Voies Navigables de France (VNF) ;
- Chambres de Métiers ;
- Internet.

## 2. La caractérisation économique des activités humaines

### 2.1. Le transport fluvial

a) Données pour le district Meuse

Le district Meuse compte environ 330 km de voies navigables. Celles-ci se répartissent entre :

- le canal de la Meuse entre Givet et la frontière des quatre cheminées, de moyen gabarit\* (1 000 à 1 499 tonnes) ;
- le canal de la Meuse (en partie), le canal de la Marne au Rhin (en partie) et le canal des Ardennes, de petit gabarit (250 à 399 tonnes).

---

\* Voir lexique

En 2005, le tonnage transporté dans le district Meuse s'est élevé à près de 600 000 tonnes, soit une diminution de 18 % par rapport à 2003. On constate également que pour la période 1995-2005, le tonnage a chuté de près de 40 %, soit en moyenne plus de 3,8 % par an.

Le tableau suivant montre l'évolution du trafic de marchandises (en tonnes) en Meuse entre 1995 et 2005.

Depuis 1995, le trafic marchandises dans le district Meuse est en constante régression, exception faite du canal de la Meuse, de Givet à la frontière des quatre cheminées, dont le trafic s'est redressé depuis 1995 (même si son niveau est toujours inférieur à celui de 1990, alors de 460 000 tonnes).

Tableau 1: Evolution du trafic fluvial total (en tonnes) en Meuse entre 1995 et 2005

Section	Voie navigable	Trafic 1995	Trafic 2002	Trafic 2003	Trafic 2005	Evolution 1995/2005
417	<b>Canal de la Marne au Rhin</b> de Troussey à Vitry-le-François	162 734	111 213	88 118	75 097	-54%
405	<b>Canal de la Meuse</b> de Troussey à Pont-à-Bar	65 509	22 846	20 493	21 244	-68%
406	Canal de la Meuse de Pont-à-Bar à Givet	148 134	22 846	61 725	44 827	-70%
407	<b>Canal de la Meuse</b> de Givet à la frontière des 4 cheminées	180 723	327 850	323 203	277 617	54%
209	<b>Canal des Ardennes</b> de Pont-à-Bar à Semuy	291 151	205 972	234 911	178 213	-39%

Source : CD-Rom VNF « Statistiques de la Navigation Intérieure 2005 », AERM

En ce qui concerne le trafic portuaire, le district Meuse ne dispose que d'un seul port fluvial de plus de 100 000 tonnes. Il s'agit du port de Givet qui, en 2005, a reçu et expédié plus de 233 000 tonnes, soit une baisse de plus de 12 % par rapport à 2003.

b) Données pour le district Rhin

➤ Le transport fluvial dans le secteur de travail Moselle-Sarre :

Le secteur de travail Moselle-Sarre compte environ 450 km de voies navigables. Ces dernières se répartissent entre :

- la Moselle canalisée de grand gabarit (3 000 tonnes et plus) ;
- le canal des Houillères de la Sarre, la Sarre canalisée, le canal de la Marne au Rhin (en partie) et l'embranchement de Nancy, de petit gabarit (250 à 399 tonnes).

Le tableau suivant fournit la répartition de différentes catégories de marchandises transportées en 2005. En 2005, le tonnage transporté s'est élevé à plus de 14 millions de tonnes soit une augmentation de 9,2 % par rapport à 2003.

Tableau 2 : Marchandises transportées par voie fluviale en 2005  
dans le secteur de travail Moselle-Sarre

Type de marchandises	en tonnes	en %
Combustibles minéraux solides	4 581 972	32,2
Produits agricoles	2 327 679	16,3
Minerais, déchets pour la métallurgie	2 233 013	15,7
Minéraux bruts, mat de construction	1 989 328	14,0
Produits métallurgiques	1 372 941	9,6
Denrées alimentaires et fourrages	1 122 041	7,9
Engrais	267 627	1,9
Produits chimiques	253 277	1,8
Produits pétroliers	89 965	0,6
Machines, véhicules	13 074	0,1
Total	14 250 867	100,0

Source : CD-Rom VNF « Statistiques de la Navigation Intérieure 2005 »

Sur le bassin mosellan, on constate en 2006, une croissance importante des marchandises passées à l'écluse frontière d'Apach. Avec 9,9 millions de tonnes comptabilisées, il s'agit du trafic annuel le plus important jamais recensé depuis l'ouverture de la Moselle à grand gabarit en 1964. Cette hausse repose principalement sur la filière agroalimentaire, les charbons et les produits métallurgiques.

En ce qui concerne le trafic de marchandises des ports fluviaux, parmi les 460 ports fluviaux français, 13 ports du secteur de travail Moselle-Sarre ont un trafic supérieur à 100 000 tonnes.

Tableau 3 : Evolution du trafic des principaux ports du secteur de travail Moselle-Sarre en milliers de tonnes

	Classement national	Trafic 2004	Trafic 2005	Evolution 2004/2005
Thionville-Illange	5	3 070	2 748	-10,49%
Metz	7	2 139	2 123	-0,75%
Mondelange-Richemont	12	1 433	1 245	-13,12%

Source : CD-Rom VNF « Statistiques de la Navigation Intérieure 2005 », AERM

Le port de Thionville-Illange est le premier port fluvial de Moselle-Sarre et le cinquième port fluvial français avec plus de 2,7 millions de tonnes. De plus, les entreprises installées sur ce port emploient 200 personnes. Ensuite, nous avons le port de Metz, septième port fluvial français avec plus de 2,1 millions de tonnes et 120 emplois. Enfin, celui de Mondelange-Richemont, douzième port fluvial français avec plus de 1,2 million de tonnes et 40 emplois.

➤ Le transport fluvial dans le secteur de travail Rhin supérieur :

Le secteur de travail Rhin supérieur compte environ 350 km de voies navigables. Ces dernières se répartissent entre :

- le Grand canal d'Alsace et le Rhin de grand gabarit (plus de 3 000 tonnes) ;
- le canal du Rhône au Rhin et le canal de la Marne au Rhin (en partie) de petit gabarit (250 à 399 tonnes).

Le tableau suivant fournit la répartition de différentes catégories de marchandises transportées en 2005. En 2005, il a été transporté plus de 69 millions de tonnes de marchandises soit une augmentation de près de 0,7 % par rapport à 2003.

Tableau 4 : Marchandises transportées par voie fluviale en 2005, dans le secteur de travail Rhin supérieur

Type de marchandises	en tonnes	en %
Produits pétroliers	24 112 441	34,8
Minéraux bruts, mat de construction	13 439 692	19,4
Machines, véhicules	8 379 513	12,1
Produits chimiques	5 980 002	8,6
Produits agricoles	5 635 976	8,1
Denrées alimentaires et fourrages	4 330 387	6,3
Produits métallurgiques	3 831 496	5,5
Engrais	1 847 164	2,7
Minerais, déchets pour la métallurgie	853 722	1,2
Combustibles minéraux solides	799 110	1,2
Total	69 209 503	100,0

Source : CD-Rom VNF « Statistiques de la Navigation Intérieure 2005 », AERM



Les produits pétroliers représentent plus du tiers du trafic avec plus de 24 millions de tonnes réalisées. En seconde position, les minéraux bruts et les matériaux de construction ont effectué 19,4 % du trafic.

En ce qui concerne le trafic portuaire, parmi les 460 ports fluviaux français, le port autonome de Strasbourg est le second, derrière Paris, avec près de 8,4 millions de tonnes chargées et déchargées en 2005. Il est la première gare de marchandises en Alsace et joue un rôle majeur dans l'économie locale : 365 entreprises employant 13 000 personnes y sont implantées. Toutefois, on constate, d'après le tableau suivant, une baisse des trafics de 3,90 % par rapport à 2004.

Tableau 5 : Evolution du trafic fluvial dans les principaux ports alsaciens en milliers de tonnes

Ports	Trafic 2003	Trafic 2004	Trafic 2005	Variation 2004/2005
Port autonome de Strasbourg	8182	8 649	8 393	-3,00%
Port de Colmar Neuf-Brisach	420	518	444	-14,30%
Ports de Mulhouse-Rhin	5473	6 099	5 834	-4,30%
<b>Total</b>	<b>14075</b>	<b>15 266</b>	<b>14 671</b>	<b>-3,90%</b>

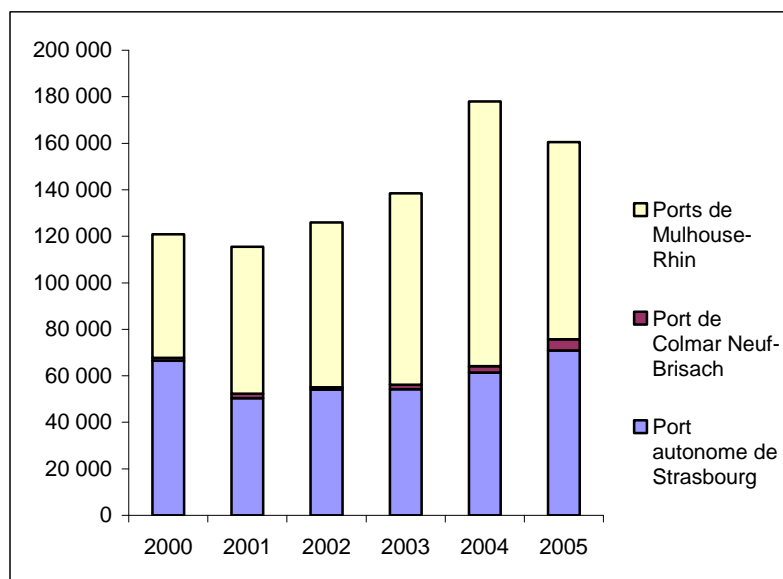
Source : CD-Rom VNF « Statistiques de la Navigation Intérieure 2005 », AERM

Bassin historique du transport de conteneur en France, le Rhin conserve sa suprématie avec 144 500 EVP\* transportés en 2006 malgré une baisse de 10 % par rapport à 2005. Les excellents résultats du port de Strasbourg (+6,6 %) et dans une moindre mesure de Colmar (+1,1 %) n'ont pas suffi à combler les pertes de trafics liées aux basses-eaux du début d'année 2006 et aux pertes de marchés observées à Mulhouse.

---

\* Voir lexique

Graphique 4 : Evolution du trafic de conteneurs dans les principaux ports fluviaux du secteur Rhin supérieur



Source : VNF, AERM

## 2.2. Le thermalisme

### a) Le tourisme thermal dans le district Meuse

Les stations thermales peuvent avoir un impact quantitatif sur l'eau par le biais de leur prélèvement dans les nappes d'eau. Sur les 105 stations thermales françaises, deux sont situées dans le district Meuse : Contrexéville et Vittel. Ces deux stations ont prélevé en 2005 plus de 340 000 m<sup>3</sup> d'eau.

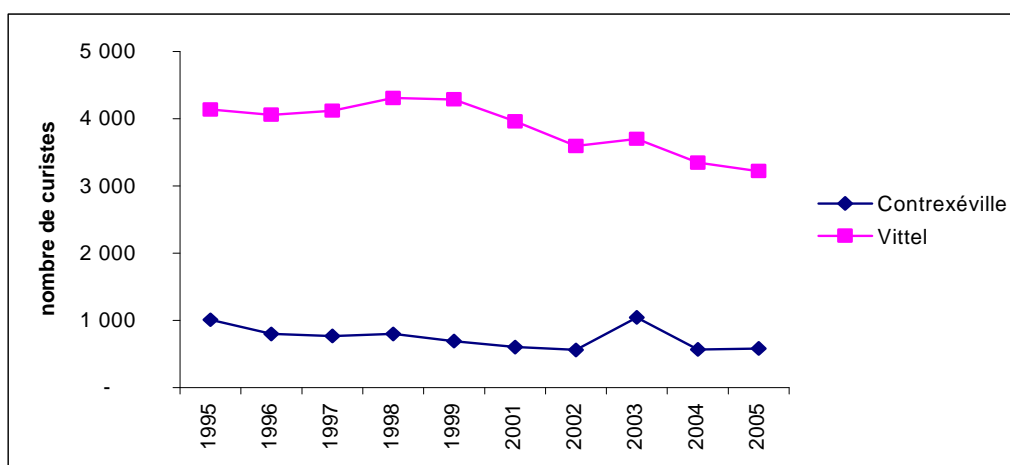
Tableau 6 : Prélèvements d'eau pour les stations thermales dans le district Meuse en milliers de m<sup>3</sup>

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Contrexéville	118,8	114,3	126	122,2	98	100
Vittel	191,6	198,9	205,4	223,1	189	241

Source: AERM, service Redevances

Les prélèvements d'eau de source réalisés par les stations thermales sont relativement stables sur la période 2000-2002. En revanche, à partir de 2003 on observe une diminution de ces derniers excepté pour la station de Vittel dont les prélèvements affichent une nette progression en 2005.

Graphique 5 : Evolution de la fréquentation des stations thermales dans le district Meuse de 1995 à 2005



Source : Syndicat des établissements thermaux des Landes, AERM

En 2005, les stations de Vittel et de Contrexéville ont accueilli près de 3 800 curistes pour plus de 68 000 jours de cure. Cependant, on constate une légère régression du nombre de visiteurs des stations thermales au cours des dernières années, tant au niveau national qu'au niveau du bassin Rhin-Meuse. La station thermale Contrexéville a connu, entre 2003 et 2005, la diminution la plus importante en nombre de curistes (-44,6 %). En effet, elle est passée de 1 047 curistes en 2003 à plus que 580 curistes en 2005.

Tableau 7 : Fréquentation des établissements thermaux en 2005 dans le district Meuse

	Curistes 18 jours assurés sociaux			Autres séjours	Total
	Nombre de curistes				
	2004	2005	évolution	Nombre de journées en 2004	
Contrexéville	570	580	1,75%	10 260	21 262
Vittel	3345	3217	-3,83%	60 210	72 303
Total district Meuse	3915	3797	-3,01%	70 470	93 565
Total France	509 424	504 560	-0,95%	9 150 462	9 469 835
Part du district Meuse	0,77%	0,75%		0,77%	0,99%

Source : Syndicat des établissements thermaux des Landes, AERM

L'étude des « autres séjours », c'est-à-dire des personnes qui ne viennent pas en cure d'un point de vue médical mais qui viennent pour une remise en forme (massages, soins corporels, etc.) met en évidence le fait que la station thermale de Vittel soit un atout économique important pour le district Meuse. En effet, Vittel est la station qui attire le plus de personnes pour des séjours de bien-être, avec plus de 12 000 journées en 2004. Elle représente ainsi près de 4 % de la fréquentation nationale.

Le thermalisme est un secteur d'activité économique qui a un caractère saisonnier mais dont le poids économique tend à augmenter avec l'apparition de nombreux centres de remise en forme et de la culture du bien-être. Il convient de distinguer les retombées économiques directes des retombées indirectes liées aux services annexes de la station tels que les hébergements, les commerces et services, les transports locaux, les activités touristiques, etc.

Pour l'ensemble du district Meuse, les emplois directs s'élèvent à près de 64 personnes et les emplois indirects à près de 570. Le chiffre d'affaires moyen\* direct (hors taxes) dégagé par une cure est de 500 euros, soit un chiffre d'affaires pour le district Meuse de 1,9 millions d'euros.

#### b) Le tourisme thermal dans le district Rhin

##### ➤ En Moselle-Sarre :

En matière de thermalisme, le secteur de travail Moselle-Sarre se positionne relativement bien. En effet, Amnéville est la 7<sup>ème</sup> station de France en terme de fréquentation des assurés sociaux pour l'année 2005. Amnéville est orientée sur les soins pour les voies respiratoires et la rhumatologie.

---

\* « Aspects économiques du thermalisme français », synthèse de l'enquête réalisée par le Conseil National des Exploitants Thermaux, février 2004.

La fréquentation des établissements de la station thermale d'Amnéville n'a cessé d'augmenter depuis 1995, passant de 11 814 curistes en 1995 à 14 602 curistes en 2005, soit une augmentation de plus de 23%. Le secteur de travail Moselle-Sarre représente près de 3% de l'ensemble des journées passées par les curistes en France pour l'année 2005.

Tableau 8 : Fréquentation des établissements thermaux en 2005 en Moselle-Sarre

	Cures 18 jours assurés sociaux				
	Nombre de curistes				Nombre de journée en 2005
	2003	2004	2005	Evolution 2003/2005	
Amnéville	14 550	14 163	14 602	0,36%	262 836
Total France	546 618	509 424	504 560	-7,69%	9 051 715
Part du secteur de travail	2,66	2,78	2,89		2,90

Source : Syndicat des établissements thermaux des Landes, AERM

Face à l'engouement des français pour les activités thermales, la station d'Amnéville s'est dotée de deux centres de thermoludisme : le centre Thermapolis et la Villa Pompeï (ouvert en 2004). Ces trois établissements consomment de grandes quantités d'eau comme le souligne le tableau suivant.

Tableau 9 : Prélèvements d'eau pour les stations thermales en Moselle-Sarre en milliers de m<sup>3</sup>

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Amnéville	275	233	302	300	258	149

Source : AERM, service Redevances

L'impact économique pour la ville d'Amnéville est très important puisque de nombreuses activités touristiques se sont développées autour des termes (parc zoologique, casino, hôtels, restaurants, etc.). De plus, grâce à ses deux centres de thermoludisme, Amnéville ne subit pas les fluctuations saisonnières. En 2006, le centre Thermapolis a été fortement fréquenté avec 434 261 visiteurs.

Pour le secteur de travail Moselle-Sarre, les emplois directs s'élèvent à près de 244 personnes (dont 74 % en emplois saisonniers) et les emplois indirects à près de 2 200 emplois. Le chiffre moyen direct (hors taxes) dégagé par une cure est de 500 euros, soit un chiffre d'affaires de plus de 7,3 millions d'euros.

➤ En Rhin supérieur :

Trois stations thermales sont situées sur le secteur de travail Rhin-Supérieur : Morsbronn-les-bains, Niederbronn-les-bains et Sultz-les-bains.

Les prélèvements d'eau de source réalisés par les stations thermales sont relativement stables sur la période 2000-2002. En revanche, les prélèvements de l'année 2003 de la station de Sultz-les-bains affichent une progression importante de 40 %. Pour l'année 2005, les stations thermales de Morsbronn-les-bains et Niederbronn-les-bains ont prélevé près de 300 milliers de m<sup>3</sup> d'eau (cf. tableau 10).

Tableau 10 : Prélèvements d'eau pour les stations thermales en Rhin-Supérieur  
en milliers de m<sup>3</sup>

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Morsbronn-les-bains	252	282	268	254	207	224
Niederbronn-les-bains	NR	NR	NR	NR	44	35
Sultz-les-bains	290	244	275	385	NR	NR

NR : non redevable

Source : AERM, service Redevances

Les stations thermales de Morsbronn-les-bains et de Niederbronn-les-bains n'accueillent que des curistes assurés sociaux. On constate que le nombre de curistes de la station de Morsbronn-les-bains a légèrement progressé contrairement à la moyenne nationale entre 2003 et 2005. Cependant, on note une légère baisse de la fréquentation de la station de Niederbronn-les-bains pour la même période (cf. tableau 11).

Tableau 11 : Fréquentation des établissements thermaux en 2005 en Rhin supérieur

	Cures 18 jours assurés sociaux				
	Nombre de curistes				Nombre de journées en 2005
	2003	2004	2005	évolution 2003/2005	
Morsbronn-les-bains	3 452	3 391	3 457	0,14%	62 226
Niederbronn-les-bains	2 528	2 382	2 499	-1,15%	44 900
Total France	546 618	509 424	504 560	-7,69%	9 051 715
Part du secteur de travail	1,09%	1,13%	1,18%		1,18%

Source : Syndicat des établissements thermaux des Landes, AERM

L'impact économique pour ces stations thermales n'est pas négligeable puisque ces dernières comptent moins de 5 000 habitants (comme 70% des villes thermales de France). Et bien que l'activité thermale soit saisonnière (les établissements sont en principe ouverts début mars jusqu'à fin novembre), les retombées économiques sont importantes. En effet, les emplois directs s'élèvent à près de 100 personnes (dont 74 % en emplois saisonniers) et les emplois indirects à près de 900. Enfin, le chiffre d'affaires pour le secteur de travail Rhin supérieur s'élève à près de 3 millions d'euros pour l'année 2005.

### 2.3. L'artisanat

#### a) L'artisanat dans le district Meuse

- Nombre d'artisans dans le bassin Rhin-Meuse

Pour déterminer le nombre d'entreprises artisanales du district Meuse en 2005, nous avons appliqué les ratios régionaux du nombre d'entreprise pour 10 000 habitants à la population sans double compte\* du bassin Rhin-Meuse.

---

\* Population sans double compte (cf. Glossaire)

Tableau 12 : Détermination du nombre d'artisans du district Meuse en 2005

	Population sans double compte du bassin Rhin-Meuse 2005	Ratio calculé par l'INSEE: entreprises artisanales pour 10 000 habitants	Nombre d'entreprises artisanales = (population/10 000)*ratio
Lorraine	230 149	107	2 463
Champagne-Ardenne	231 680	116	2 687
<b>Total district Meuse</b>	<b>461 829</b>		<b>5 150</b>

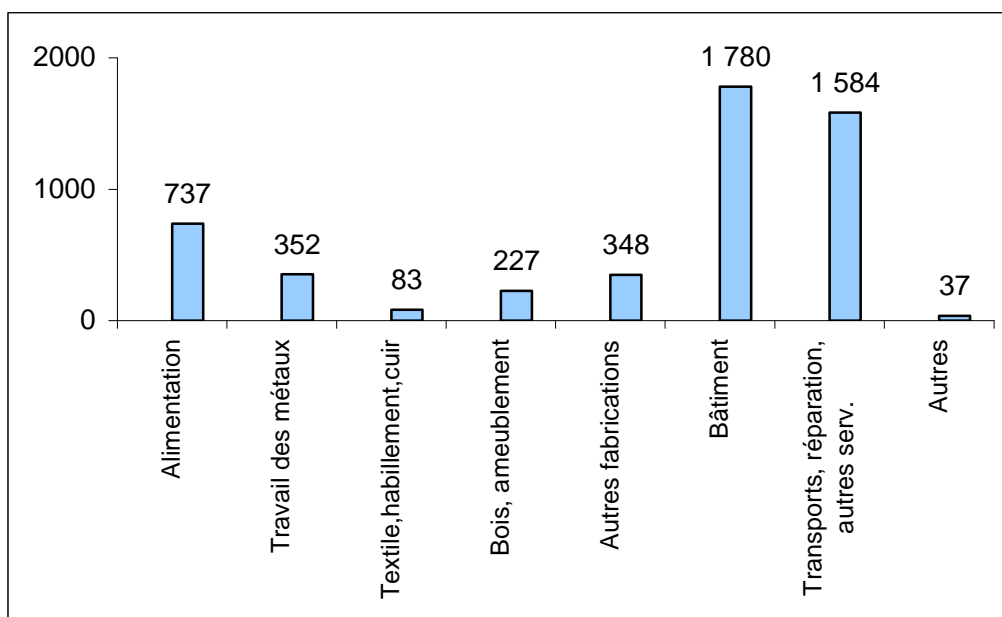
Source : AERM

Le nombre d'entreprises artisanales du district Meuse au 01 janvier 2005 s'élève à 5 150, dont 47 % pour la Lorraine et 53 % pour la Champagne-Ardenne.

- Répartition de l'artisanat par secteur d'activité

Les deux régions qui composent le district Meuse n'échappent pas à la règle nationale, les secteurs du bâtiment et des transports, réparation et autres services sont ceux qui se prêtent le plus à une structure artisanale. Le graphique 6 met en évidence ces disparités.

Graphique 6 : Nombre d'artisans par secteur d'activité du district Meuse



Source: INSEE, AERM



En 2005, le nombre d'artisans du district Meuse s'est élevé à près de 5 200, soit près de 11,5 % des artisans du bassin Rhin-Meuse. Plus du tiers de ces artisans travaillent dans le secteur du bâtiment (35 %).

b) L'artisanat dans le district Rhin

➤ En Moselle-Sarre

- Nombre d'artisans dans le secteur de travail Moselle-Sarre

Tableau 13 : Détermination du nombre d'entreprises artisanales  
du secteur Moselle-Sarre

	Population sans double compte du bassin Rhin-Meuse 2005	Ratio calculé par l'INSEE: entreprises artisanales pour 10 000 habitants	Nombre d'entreprises artisanales = (population/10 000)*ratio
Alsace	28 353	109	309
Lorraine	1 940 537	107	20 764
<b>Total Moselle-Sarre</b>	<b>1 968 890</b>		<b>21 073</b>

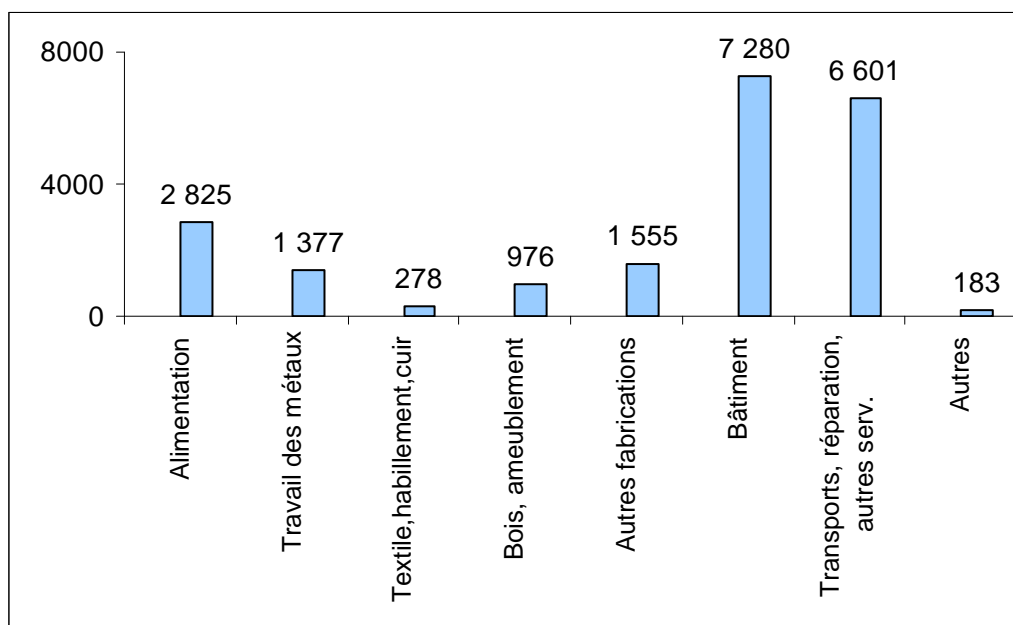
Source : AERM

Le nombre d'entreprises artisanales pour le secteur de travail Moselle-Sarre s'élève à 21 073, dont 1,5 % pour l'Alsace et 98,5 % pour la Lorraine.

- Répartition de l'artisanat par secteur d'activité

Le secteur de travail Moselle-Sarre n'échappe pas à la règle nationale, les secteurs du bâtiment et des transports, réparation et autres services sont ceux qui se prêtent le plus à une structure artisanale.

Graphique 7 : Nombre d'artisans par secteur d'activité en Moselle-Sarre



Source: INSEE, AERM

➤ En Rhin supérieur

- Nombre d'artisans dans le secteur de travail Rhin supérieur

Tableau 14 : Détermination du nombre d'entreprises artisanales du secteur Rhin supérieur

	Population sans double compte du bassin Rhin-Meuse 2005	Ratio calculé par l'INSEE: entreprises artisanales pour 10 000 habitants	Nombre d'entreprises artisanales = (population/10 000)*ratio
Alsace	1 744 943	109	19 020
Lorraine	19 188	107	205
<b>Total Rhin supérieur</b>	<b>1 764 131</b>		<b>19 225</b>

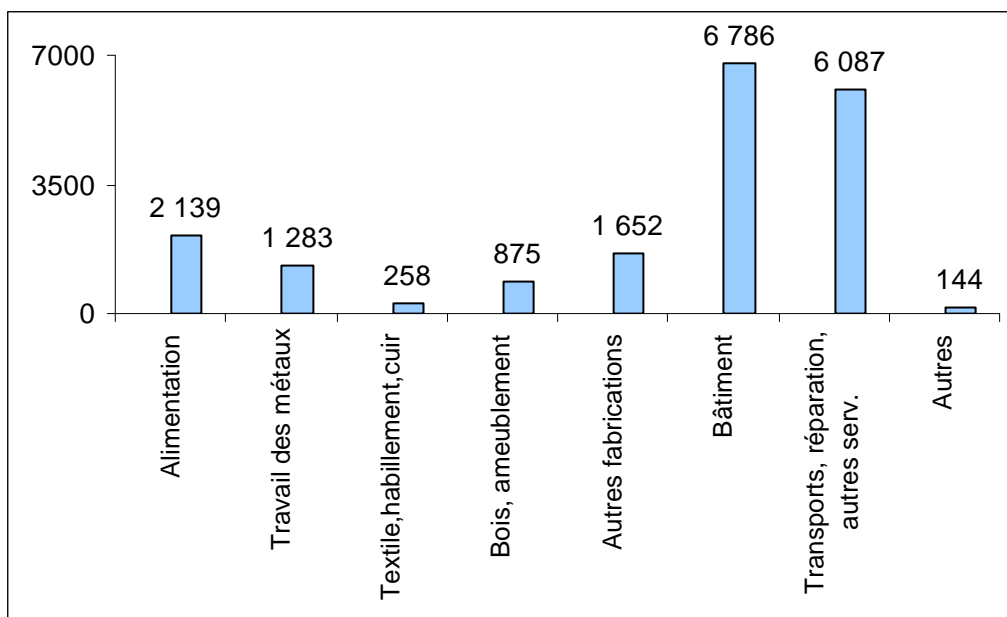
Source : AERM

Le nombre d'entreprises artisanales pour le secteur de travail Rhin supérieur s'élève à 19 225, dont 98,9 % en Alsace et 1,1% en Lorraine.

- Répartition de l'artisanat par secteur d'activité

Le secteur de travail Rhin supérieur n'échappe pas à la règle nationale, les secteurs du bâtiment et des transports, réparation et autres services sont ceux qui se prêtent le plus à une structure artisanale. Le graphique 8 met en évidence cette prédominance.

Graphique 8 : Répartition des artisans par secteur d'activités dans le secteur Rhin supérieur



Source: INSEE, AERM

En 2005, le nombre d'artisans du district Rhin s'est élevé à près de 40 300, soit plus de 88 % des artisans du bassin Rhin-Meuse. Plus du tiers de ces artisans travaillent dans le secteur du bâtiment (35 %).

### 3. La lettre d'information économique

Dans le but d'expliquer les liens qui existent entre l'économie et l'environnement dans le bassin Rhin-Meuse, l'agence de l'eau Rhin-Meuse édite chaque mois une lettre d'information économique générale appelée « L'Eco de l'eau ». Elle aborde à chaque numéro un sujet économique spécifique d'un point de vue très général et en fait un lien avec l'environnement et plus particulièrement l'eau.

Suite à mes différentes recherches pour la réactualisation des données sur la caractérisation des activités humaines, nous avons abordé dans les trois derniers numéros de « L'Eco de l'eau » le transport fluvial dans le bassin Rhin-Meuse, le thermalisme et enfin l'artisanat.

#### **3.1. Eco de l'eau n°9 : Le transport fluvial \***

Dans ce numéro de « L'Eco de l'eau », le but était de présenter le transport fluvial de marchandises dans le bassin Rhin-Meuse.

Dans une première partie, nous nous sommes intéressés au trafic fluvial de marchandises et de son évolution pour la période 2005-2006. En premier lieu, nous avons fait une présentation générale du trafic fluvial en France. Puis, nous nous sommes concentrés sur le bassin Rhin-Meuse.

Ensuite, nous avons présenté le trafic fluvial comme un système de transport économique. En effet, les caractéristiques principales du transport fluvial sont un coût de transport à la tonne minimale et une capacité d'absorption de très grands volumes.

Enfin, dans une troisième partie intitulée « le lien vers l'environnement », nous avons voulu montrer que le mode fluvial semble être une solution alternative au transport routier particulièrement économique.

#### **3.2. Eco de l'eau n°10 : Le thermalisme \***

En premier lieu, nous avons présenté le thermalisme au niveau national puis au niveau du bassin Rhin-Meuse. Le but de cette première partie était de montrer, d'une part, la légère baisse des séjours en cure observée depuis quelques années sur l'ensemble du territoire

---

\* Voir annexe 3

français, et d'autre part, l'essor d'un nouveau marché pour les établissements thermaux à savoir les séjours de remise en forme.

La seconde partie de ce numéro portait sur les retombées économiques directes et indirectes pour les stations thermales du bassin. Les retombées indirectes sont liées aux services annexes des stations thermales tels que les hébergements, les commerces et services, les transports locaux, les activités touristiques, etc.

Enfin, la partie consacrée au lien vers l'environnement traitait des prélèvements d'eau pour les stations thermales et de leurs redevances de prélèvement. La construction des deux tableaux s'est fait grâce aux données fournies par le service « Redevances » de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

### **3.3. Eco de l'eau n°11 : L'artisanat \***

Comme dans les deux précédentes lettres économiques, nous avons abordé en premier lieu le thème de l'artisanat d'une manière générale. En effet, une première partie a été consacrée à la présentation de l'artisanat comme un acteur de poids dans le tissu économique français.

Ensuite, nous nous sommes focalisés sur le nombre d'entreprises artisanales et les emplois dans le bassin Rhin-Meuse.

Une troisième partie a été consacrée au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée de l'artisanat par secteur d'activité dans le bassin Rhin-Meuse.

Enfin, dans la partie « Le lien vers l'environnement », nous nous sommes intéressés aux entreprises de nettoyage à sec de Lorraine et à l'opération « Pressing Propre ». Les pressings adhérant à cette opération bénéficient d'aides au renouvellement de leurs machines de nettoyage à sec.

---

\* Voir annexe 3



---

# Conclusion

---

## Conclusion

La Directive-Cadre 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil des Ministres du 23 octobre 2000, établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau, a imposé de développer une démarche systématique d'analyse économique des utilisations de l'eau tant pour la définition des objectifs 2015, que pour l'optimisation des actions (analyse coût-efficacité).

L'article 5 de la directive a placé l'analyse économique de l'utilisation de l'eau dans le prolongement de l'analyse des caractéristiques du district et de l'étude des incidences des activités humaines sur l'état des masses d'eau : alimentation en eau potable et assainissement, agriculture, industrie, extraction de granulats hydroélectricité, activités portuaires, eau en bouteille, pisciculture, pêche, tourisme fluvial, loisirs nautiques, thermalisme etc.

Le transport fluvial, le thermalisme et l'artisanat ont été notamment l'objet de la présente étude dans le cas du bassin Rhin-Meuse.

Les données à rassembler ont eu pour objectif de préciser l'importance économique de l'eau pour les divers secteurs d'activité, donnant ainsi des repères pour la réalisation de la prochaine étude prospective. Celle-ci va permettre à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de préciser les évolutions des pressions sur la ressource et de produire des données de référence sur l'économie de l'eau par type d'agent économique à long terme.



# Annexes



## **Annexe 1 : Les articles fondamentaux de la DCE pour l'économie**

Article 5 : Chaque Etat membre veille à ce que, pour chaque district hydrographique ou pour la portion d'un district hydrographique international situé sur son territoire, soient réalisées :

- une analyse de ses caractéristiques ;
- une étude des incidences de l'activité humaine sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- et une analyse économique de l'utilisation de l'eau.

Article 9 : Les Etats membres tiennent compte du principe de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources, eu égard à l'analyse économique effectuée conformément à l'annexe III et conformément, en particulier, au principe du pollueur-payeur.

Les Etats membres veillent, d'ici à 2010, à ce que :

- la politique de tarification de l'eau incite les usagers à utiliser les ressources de façon efficace et contribue ainsi à la réalisation des objectifs environnementaux de la présente directive ;
- les différents acteurs économiques, décomposés en distinguant au moins le secteur industriel, le secteur des ménages et le secteur agricole, contribuent de manière appropriée à la récupération des coûts des services de l'eau, sur la base de l'analyse économique réalisée conformément à l'annexe III et compte tenu du principe du pollueur-payeur.

Article 11 : Chaque Etat membre veille à ce que soit élaboré, pour chaque district hydrographique ou pour la partie du district hydrographique international situé sur son territoire, un programme de mesures qui tienne compte des résultats des analyses prévues à l'article 5, afin de réaliser les objectifs fixés à l'article 4 (objectifs environnementaux). Ces programmes de mesures peuvent renvoyer aux mesures découlant de la législation adoptée, au niveau national et couvrant tout le territoire d'un Etat membre. Le cas échéant, un Etat membre peut adopter des mesures applicables à tous les districts hydrographiques et/ou aux portions de districts hydrographiques internationaux situés sur son territoire.

## Annexe 2 : Le calendrier général de la DCE

Décembre 2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des dispositions législatives, réglementaires et administratives de transposition (art.24)</li> <li>• Désignation des autorités compétentes des districts hydrographiques (art.3)</li> </ul>
Juin 2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication à la Commission de la liste des autorités compétentes (art.3)</li> </ul>
Décembre 2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de l'analyse des caractéristiques des districts hydrographiques (art.5)</li> <li>• Etablissement du registre des zones protégées (art.6)</li> </ul>
Décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place opérationnelle d'un programme de surveillance de l'état des eaux (art.8)</li> <li>• Publication du calendrier et du programme de travail du 1er plan de gestion (art.14)</li> <li>• Mesures nationales de normes de qualité environnementales pour les substances prioritaires (art.16)</li> </ul>
Décembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement des programmes de mesures (art.11)</li> <li>• Publication du 1er plan de gestion (art. 13)</li> </ul>
Fin 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une politique de tarification incitative (art.9)</li> </ul>
Décembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place opérationnelle de l'approche combinée (art.10)</li> <li>• Mise en place opérationnelle des programmes de mesures (art.11)</li> </ul>
Décembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de l'analyse des caractéristiques du district (art.5)</li> </ul>
Décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'objectif de bon état des eaux (art.4.1)</li> <li>• 1er réexamen des programmes de mesures (art.11)</li> <li>• Publication du 2ème plan de gestion (art.13)</li> </ul>
Décembre 2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dernière échéance possible pour la réalisation des objectifs environnementaux (art.4)</li> </ul>

Source : <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

### **Annexe 3 : Les lettres d'information économique**

- Eco de l'eau n°9 : Le transport fluvial
- Eco de l'eau n°10 : Le thermalisme
- Eco de l'eau n°11 : L'artisanat

















# Bibliographie

## BIBLIOGRAPHIE

### Rapports et études :

- « Caractérisation économique des activités humaines – District Rhin », Etat des lieux des districts Rhin et Meuse – partie française, Agence de l'eau Rhin-Meuse, 2005.
- « Caractérisation économique des activités humaines – District Meuse », Etat des lieux des districts Rhin et Meuse – partie française, Agence de l'eau Rhin-Meuse, 2005.
- « Les chiffres clés des transports en Lorraine », Direction régionale de l'Equipement de Lorraine, 2006.
- « Les chiffres clés du transport en Alsace », Observatoire régional des transports et de la logistique d'Alsace, 2006.
- « Observatoire interrégional du transport fluvial », Direction interrégionale du Nord-Est, 2006.
- « Voie navigable et développement durable », Direction de l'infrastructure et de l'environnement - Département de l'eau et de l'environnement, 2002.
- « Aspects économiques du thermalisme français », Conseil National des Exploitants Thermaux, 2004.
- « Le thermalisme dans les Landes ». Comité départemental du tourisme des Landes - Observatoire du Tourisme des Landes, 2006.
- « Chiffres clés de l'artisanat », Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL), édition 2005.
- « Chiffres pour l'Alsace », Insee, revue n°29, novembre 2005.
- « Les tendances de l'artisanat en Alsace », Chambre de Métiers d'Alsace, 2007.
- « Le tissu productif de Champagne-Ardenne », Insee Flash Champagne-Ardenne, n° 77, mars 2007.

## Sites Internet :

- <http://www.eau-rhin-meuse.fr/>
- <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/>
- <http://www.eaufrance.fr/>
- <http://www.ecologie.gouv.fr/>
- <http://www.vnf.fr/>
- <http://www2.ademe.fr/>
- <http://france-thermale.org/>
- <http://www.thermalisme.u-bordeaux2.fr/>
- <http://www.tourisme-lorraine.fr/upload/CC2005.pdf>
- <http://www.pme.gouv.fr/>
- <http://www.cm-moselle.fr/>
- <http://www.cm-alsace.fr/>
- [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/)



# Lexique

## LEXIQUE

**Bassin hydrographique** : territoire où toutes les eaux souterraines et/ou superficielles s'écoulent vers le point le plus bas en suivant la pente naturelle et se rejoignent pour former une rivière ou un fleuve, un lac ou une nappe souterraine avant d'atteindre finalement la mer.

**Bon état** : c'est l'objectif à atteindre pour l'ensemble des eaux en 2015 (sauf report de délais ou objectifs moins stricts). Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins «bon». Le bon état d'une eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins «bon».

**District hydrographique** : zone terrestre et maritime, composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques, ainsi que des eaux souterraines et eaux côtières associées, identifiée selon la DCE comme principale unité pour la gestion de l'eau. Pour chaque district doivent être établis un état des lieux, un programme de surveillance, un plan de gestion (SDAGE révisé) et un programme de mesures.

**Equivalent Vingt Pieds** : unité de mesure des conteneurs, correspondant à un conteneur de longueur 20 pieds. Un conteneur de 40 pieds correspond donc à 2 EVP.

**Freycinet** : Charles Louis de Saulces de Freycinet, ministre des Travaux Publics de 1877 à 1879, a normalisé bon nombre de règles du transport. Son nom est resté attaché à un gabarit appliqué aux bateaux et aux canaux. Une péniche "Freycinet" est longue de 38,50 mètres et large de 5,05 mètres. Une écluse "Freycinet" mesure 39 mètres de long et 5,20 mètres de large.

**Gabarit** : le gabarit d'une voie d'eau indique la taille des plus gros bateaux pouvant emprunter cette voie d'eau : longueur, largeur, tirant d'eau et tirant d'air. Le grand gabarit correspond aux classes européennes IV (1350 tonnes) et au-dessus. Le terme « petit gabarit » dénote habituellement les voies navigables « Freycinet » (cf. alinéa précédent).

**Masse d'eau** : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la DCE. Une masse de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau, la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydroécocorégion. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

**Plan de gestion** : document de planification établi à l'échelle de chaque district, pour 2009. En France, l'outil actuel de planification de la gestion des eaux est le SDAGE. Il sera révisé afin d'intégrer les objectifs et les méthodes de la directive cadre.

**Population sans double compte** : elle correspond à la population totale moins les doubles comptes. Les doubles comptes correspondent aux trois groupes suivants :

- Les personnes sans domicile rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune ;

- Les personnes vivant dans une collectivité d'une autre commune et ayant déclaré avoir leur résidence personnelle dans la commune ;
- Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, logés hors internats et collectivités, recensés dans une autre commune et ayant déclaré avoir une autre résidence personnelle dans la commune.

**Pression** : exercice d'une activité humaine qui peut avoir une incidence sur les milieux aquatiques. Il peut s'agir de rejets, prélèvements d'eau, artificialisation des milieux aquatiques, capture de pêche...

**Programme de mesures** : document à l'échelle du bassin hydrographique comprenant les mesures (actions) à réaliser pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE révisé dont les objectifs environnementaux de la DCE.

Les mesures sont des actions concrètes assorties d'un échéancier et d'une évaluation financière. Elles peuvent être de nature réglementaire, financière ou contractuelle.

Le programme de mesure intègre :

- les mesures de base, qui sont les dispositions minimales à respecter, à commencer par l'application de la législation communautaire et nationale en vigueur pour la protection de l'eau. L'article 11 et l'annexe VI de la DCE donnent une liste des mesures de base.

- les mesures complémentaires, qui sont toutes les mesures prises en sus des mesures de base pour atteindre les objectifs environnementaux de la DCE. L'annexe VI de la DCE donne une liste non exhaustive de ces mesures qui peuvent être de nature diverse: juridiques, économiques, fiscales, administratives, etc.

**Programme de surveillance** : ensemble des dispositions de suivi de la mise en oeuvre de la DCE à l'échelle d'un bassin hydrographique permettant de dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux. Ce programme inclus :

- des contrôles de surveillance qui sont destinés à évaluer les incidences de l'activité humaine et les évolutions à long terme de l'état des masses d'eau.

- des contrôles opérationnels qui sont destinés à évaluer l'état et l'évolution des masses d'eau présentant un risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux.

**Tonne-kilomètre (tkm)** : unité exprimant la distance à parcourir et le poids à transporter. On l'obtient en multipliant le nombre de tonnes par la distance en kilomètres.



# Principaux acronymes



## PRINCIPAUX ACRONYMES

**AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

**DAT** : Directeur Adjoint Technique

**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau

**D4E** : Direction des Etudes économiques et de l'Evaluation Environnementale

**EVP** : Equivalent Vingt Pieds

**MEDAD** : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**VNF** : Voies Navigables de France



# Liste des tableaux, graphiques, cartes et figures

---

## LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, CARTES ET FIGURES

### ■ Liste des tableaux :

Tableau 1 : Evolution du trafic fluvial total (en tonnes) en Meuse entre 1995 et 2005

Tableau 2 : Marchandises transportées par voie fluviale en 2005 dans le secteur de travail Moselle-Sarre

Tableau 3 : Evolution du trafic des principaux ports du secteur de travail Moselle-Sarre en milliers de tonnes

Tableau 4 : Marchandises transportées par voie fluviale en 2005, dans le secteur de travail Rhin supérieur

Tableau 5 : Evolution du trafic fluvial dans les principaux ports alsaciens en milliers de tonnes

Tableau 6 : Prélèvements d'eau pour les stations thermales dans le district Meuse en milliers de m<sup>3</sup>

Tableau 7 : Fréquentation des établissements thermaux en 2005 dans le district Meuse

Tableau 8 : Fréquentation des établissements thermaux en 2005 en Moselle-Sarre

Tableau 9 : Prélèvements d'eau pour les stations thermales en Moselle-Sarre en milliers de m<sup>3</sup>

Tableau 10 : Prélèvements d'eau pour les stations thermales en Rhin supérieur en milliers de m<sup>3</sup>

Tableau 11 : Fréquentation des établissements thermaux en 2005 en Rhin supérieur

Tableau 12 : Détermination du nombre d'artisans du district Meuse en 2005

Tableau 13 : Détermination du nombre d'entreprises artisanales du secteur Moselle-Sarre

Tableau 14 : Détermination du nombre d'entreprises artisanales du secteur Rhin supérieur

### ■ Liste des graphiques :

Graphique 1 : Les redevances pour la période 2007-2012

Graphique 2 : Les aides pour la période 2007-2012

Graphique 3 : Répartition des redevances par type d'usagers pour la période 2007-2012

Graphique 4 : Evolution du trafic de conteneurs dans les principaux ports fluviaux du secteur Rhin supérieur

Graphique 5 : Evolution de la fréquentation des stations thermales dans le district Meuse de 1995 à 2005

Graphique 6 : Nombre d'artisans par secteur d'activité du district Meuse

Graphique 7 : Nombre d'artisans par secteur d'activité en Moselle-Sarre

Graphique 8 : Répartition des artisans par secteur d'activités dans le secteur Rhin supérieur

■ **Liste des cartes :**

Carte 1 : Les agences de l'eau en France

Carte 2 : Le bassin Rhin-Meuse

Carte 3 : Le bassin Rhin-Meuse en Europe

■ **Liste des figures :**

Figure 1 : L'organigramme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Figure 2 : Les étapes de la mise en œuvre de la DCE



---

# Table des matières

---

## TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	3
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>Partie 1 : L'agence de l'eau.....</b>	<b>9</b>
<b>1. Les agences de l'eau en France.....</b>	<b>10</b>
1.1. Présentation.....	10
1.2. Les missions des agences de l'eau.....	11
1.3. Les moyens des agences de l'eau.....	11
<b>2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....</b>	<b>14</b>
2.1. Zone de compétence de l'agence : 3 régions, 8 départements.....	14
2.2. Le personnel de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.....	15
2.3. Le Service Economie Prospective et Appui au programme.....	16
a) Les objectifs du DAT.....	17
b) Les objectifs spécifiques de la cellule « Economie, Prospective et Appui au programme ».....	17
<b>3. Directive Cadre Européenne sur l'Eau et 9<sup>ème</sup> Programme.....</b>	<b>18</b>
3.1. La Directive Cadre sur l'Eau.....	18
3.2. Le 9 <sup>ème</sup> Programme.....	21
<b>Partie 2 : Caractérisation économique des activités humaines.....</b>	<b>24</b>
<b>1. La recherche des données.....</b>	<b>25</b>
1.1. Cadre général.....	25
1.2. Les activités humaines.....	26
a) Le découpage du bassin Rhin-Meuse.....	26
b) Les utilisations de l'eau.....	27
c) La collecte d'information.....	28
<b>2. La caractérisation des activités humaines.....</b>	<b>28</b>
2.1. Le transport fluvial.....	28
a) Données pour le district Meuse.....	28
b) Données pour le district Rhin.....	30
2.2. Le thermalisme.....	34
a) Le tourisme thermal dans le district Meuse.....	34
b) Le tourisme thermal dans le district Rhin.....	36
2.3. L'artisanat.....	39
a) L'artisanat dans la district Meuse.....	38
b) L'artisanat dans le district Rhin.....	41

<b>3. La lettre d'information économique.....</b>	<b>44</b>
3.1. Eco de l'eau n°9 : Le transport fluvial.....	44
3.2. Eco de l'eau n°10 : Le thermalisme.....	44
3.3. Eco de l'eau n°11 : L'artisanat.....	45
<b>Conclusion.....</b>	<b>46</b>
Annexes.....	48
Bibliographie.....	58
Lexique.....	61
Principaux acronymes.....	64
Liste des tableaux, graphiques, cartes et figures.....	66